

Institutions financières

Il est vrai également que les habitants des Maritimes sont impatients d'avoir leurs propres institutions financières qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations.

C'est pourquoi, en général, nous n'avons aucune objection au projet de loi C-42, que nous appuyons. Il sera possible de l'examiner de plus près au comité où, je l'espère, le gouvernement prêtera une oreille favorable aux amendements proposés à ce projet de loi par le comité des finances. Quand le gouvernement s'est rendu compte que le Livre vert ne serait pas accepté, il a tenu des consultations et demandé conseil. Il est prêt, je pense, à accepter des amendements susceptibles d'améliorer le projet de loi et de renforcer les institutions financières dans notre pays.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, étant donné que M. Michael McKenzie, Surintendant désigné des institutions financières, ne peut rien faire pour améliorer la surveillance de ces dernières tant que le projet de loi ne sera pas adopté, pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral continuent-ils à faire des commentaires à ce sujet? Nous pouvons l'adopter, le renvoyer au comité et y donner suite. Y a-t-il lieu d'en retarder l'adoption? Je ne vois pas pourquoi on ne renvoie pas le plus rapidement possible au comité un projet de loi qui a obtenu l'approbation de tous les partis de la Chambre. Le député peut-il m'expliquer pourquoi un si grand nombre de députés veulent intervenir dans le débat?

M. de Jong: Monsieur le Président, mon ami et collègue du comité des finances se rend certainement compte que les Canadiens ont perdu près de 1,5 milliard de dollars à cause des erreurs et des lacunes passées de notre régime de réglementation. C'est une question importante qui mérite l'attention du Parlement. Je ne suis pas surpris de voir qu'un grand nombre de députés veulent intervenir dans ce débat. Il est important et touche directement nos électeurs. Nous devons donner l'assurance aux Canadiens que l'argent qu'ils déposent dans des institutions financières, des sociétés d'assurance et des sociétés de fiducie, est en sécurité et que les institutions sont réglementées par un organisme public. C'est pourquoi un si grand nombre de députés s'intéressent à l'étude de ce projet de loi.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'hésite à participer à ce débat, car je crois que la Chambre approuve ce projet de loi à l'unanimité. Il reflète la teneur du rapport du comité des Finances de la Chambre des communes et propose de créer un bureau du surintendant des institutions financières en fusionnant le bureau du surintendant des assurances et le bureau de l'inspecteur général des banques. Il prévoit la nomination de surintendants adjoints chargés de divers secteurs et de responsables des inspections des compagnies d'assurance, des banques, des sociétés de fiducie et des courtiers en valeurs mobilières.

Il est difficile d'adopter des projets de loi à la Chambre des communes, surtout lorsqu'il ne reste que 24 jours pour s'occuper des mesures d'initiative ministérielle d'ici la fin de juin. Les projets de loi concernant les institutions financières, les inspecteurs généraux et les surintendants manquent pour le moins d'attraits. Il est difficile de les inscrire au feuilleton et de les

étudier. Si nous adoptons cette mesure aujourd'hui, nous pourrions y donner suite, entendre tous les témoignages nécessaires et apporter tous les changements requis. En fait, je crois qu'il faudrait apporter quelques changements mineurs à ce projet de loi. Nous pourrions l'adopter rapidement.

Nous ne devrions pas consacrer une journée de plus à cette mesure, car nous avons des questions urgentes à régler. Nous allons devoir siéger en juillet, malgré les changements apportés au Règlement, pour régler ces questions urgentes. Je trouve très étrange que nous discutons encore d'une mesure qui aurait dû être adoptée avant midi. Finissons-en avec ce projet de loi.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le sermon du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). S'il est si convaincu qu'il faut adopter rapidement ce projet de loi, pourquoi a-t-il jugé nécessaire de mobiliser le temps de la Chambre pour exprimer ce point de vue? Pourquoi ne nous a-t-il pas simplement laissé poursuivre le débat afin d'accélérer l'adoption de cette mesure qu'il veut nous voir adopter rapidement?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, c'est bien simple. J'ai parlé pendant trois minutes et, de ma part, c'est là un discours plutôt bref. Il m'a semblé important de faire connaître mon point de vue. Ce projet de loi résulte du rapport du comité permanent des Finances et des Affaires économiques. C'est une mesure importante, comme l'ont dit tous les députés qui ont pris la parole. Il faudrait l'adopter afin que nous puissions lui apporter les améliorations nécessaires en comité.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'ai l'intention de parler du projet de loi C-42 à l'occasion de la deuxième lecture. Je ne me lancerai pas dans une discussion à propos de la question soulevée par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Je vais toutefois prendre quelques minutes pour situer ses commentaires dans leur contexte.

Le projet de loi que nous étudions a été présenté en première lecture le 3 mars 1987. Ce n'est pas de ma faute si le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas demandé au Président de le présenter en deuxième lecture avant aujourd'hui. Les partis d'opposition ne sont aucunement responsables de cette décision prise par le gouvernement.

Si le député de Mississauga-Sud estime qu'il s'agit d'une question urgente, je lui rappellerais que le Livre vert a été déposé en avril 1985. Nous sommes le 4 mai 1987 et il s'agit de la première journée de débat. Je ne vois pas comment on pourrait nous accuser de retarder l'adoption de cette mesure. Le genre de remarques que vient de faire mon collègue risque de nous amener à étudier cette loi plus en détail, car je me demande pourquoi il veut que nous l'adoptions si rapidement. Je peux sans doute le comprendre, mais le gouvernement devrait au moins nous accorder quelques heures. Nous n'avons même pas consacré une journée complète à ce projet de loi. Je suis le troisième porte-parole de mon parti à l'aborder.